



Service d'obstétrique

Prof. P. Bernard
Prof. C. Hubinont
Prof. F. Debiève

Bruxelles, le 28/03/2019

Unité Maternal Intensive Care (MIC)

Maternité

Pr. F. Debiève
Pr. P. Bernard
Fausses-couches à répétition
Pr. C. Hubinont
Pr. F. Debiève
Cancer et grossesse
Dr. M. Mhallem

Anesthésiologie

Pr. F. Roelants

Consultations prénatales / GHR

Pr. P. Bernard
Pr. C. Hubinont
Pr. F. Debiève
Dr. J. van der Monde
Dr. P. Steenhaut
Dr. M. Mhallem
Dr. A. Van Grambezen
Dr. G. De Galan
Mme B. Dumon (SF)
Mme N. Verlinden (SF)
Mme A. Maquet (Kiné)

Unité de Médecine Fœtale

Diagnostic & Traitement

Pr. C. Hubinont
Dr. J.M. Biard (MSH)
Pr. C. Debauche (CI)

Echographies fœtales

Pr. P. Bernard
Dr. J.M. Biard (MSH)
Dr. P. Steenhaut

Néonatalogie

Pr. C. Debauche

Imagerie pédiatrique et fœtale

IRM fœtale

Pr. Ph. Clapuyt (CI)
Cardiopédiatrie
Dr. C. Barré (CI)
Dr. K. Carbonnez (CI)
Génétique

Pr. Y. Sznajder (CI)

Neuropédiatrie

Pr. M.C. Nassogne (CI)

Néphropédiatrie

Dr. N. Godefroid (CI)
Chirurgie pédiatrique
Dr. C. De Magnée (CI)
Dr. A. Feyaerts (CI)
Dr P.L. Docquier (CI)

Psycho-Périnatalité

Pr. L. Roegiers
Mme M. Kirsch (Psychol.)
Mme N. Chatelle (Psychol.)

Rapport d'activité du Collège Mère et le nouveau-né, section maternité, année 2018

Le Collège nouvellement installé s'est réuni une première fois le 21 février 2018 afin de s'accorder sur les projets du Collège à soutenir en 2018 et sur les budgets à solliciter auprès du SPF pour les réaliser.

Sont proposés comme projets pour le Collège en 2018 :

- 1) Le projet B.OSS : poursuite de ce projet avec un financement par le Collège durant un à deux ans en attendant une solution de financement structurel impliquant le SPF, le CEPIP et le SPE.
- 2) Le projet mortalité maternelle : constitution d'un groupe de travail composé de gynécologues, d'anesthésistes et de sages-femmes.
- 3) Projet indicateur MIC (indicateur de césarienne selon Rubson) : étant donné que cet indicateur est enregistré au niveau régional, nous proposons d'interpréter ces données pour favoriser un échange de données périnatales entre les instances régionales et fédérales.
- 4) Le Collège propose comme nouveau projet : le projet interruption médicale de grossesse (voir contenu en annexe).

Le Collège avait demandé d'entrer en contact avec le cabinet de la Ministre afin de déterminer les orientations futures du Collège. Nous avons donc rencontré le 7 mai 2018 Madame Mieke Walravens pour évoquer ensemble essentiellement deux points :

- 1) La pérennité de l'enregistrement des complications maternelles sévères éventuellement via le SPE et le CPIP.
- 2) Présentation du projet d'enregistrement des interruptions médicales de grossesse dans le but d'harmoniser et de définir les protocoles de prise en charge, aboutissant à un remboursement selon des critères précis par l'INAMI.

Si nous avons bien reçu un financement pour le projet d'enregistrement des interruptions médicales de grossesse, nous n'avons à ce jour encore reçu du cabinet aucune réponse quant à la possibilité d'une pérennisation de l'enregistrement des complications maternelles sévères.

Le 3 mai 2018, le Collège a également organisé, en collaboration avec l'Université de Gand, un symposium sur la morbidité-mortalité maternelle basé sur le résultat du B.OOS projet (Belgium Obstetric Surveillance System).

Deux publications ont également été réalisées en collaboration avec le Collège et ses membres :

. A nationwide population-based cohort study of peripartum hysterectomy and arterial embolisation in Belgium: results from the Belgian Obstetric Surveillance System (Griet Vandenberghe and al. BMJ Open 2017).

. « Eclampsie in Belgie resultaten van de belgium obstetrics surveillance system ». Languedoc Anne et al. dans Gunaekaia.

. Thèse du Docteur Vandenberghe défendue lors du symposium.

Le projet B.OSS doit également évoluer. Nous proposons pour les années à venir d'enregistrer d'autres complications :

. cholestase gravidique

. complications périnatales de la chirurgie bariatriques (pour 2020).

Nous avons envoyé une News letter à tous les gynécologues afin de sensibiliser l'action du Collège.

Concernant le projet mortalité maternelle, un groupe de travail a été constitué. Quatre gynécologues en font partie (Caroline Daelmans, Julie Belhomme, Hilde Logghe et Griete Vandenberghe) ainsi que 2 anesthésistes (Fabienne Roelants, Marc Coppens), 2 sages-femmes (Annick Bogart et Sarah Michel).

Rappelons que l'objectif principal d'un enregistrement de la mortalité maternelle en Belgique est une revue des cas par un groupe d'experts afin d'analyser les circonstances pour tenter d'éviter les récurrences. Le groupe d'expert nouvellement constitué a tout d'abord analysé ce qui se faisait dans d'autres pays : France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Finlande, Italie. L'objectif pour l'année prochaine est de mettre en place et de définir les modalités de mise en place en Belgique pour 2020.

Concernant le projet d'interruption médicale de grossesse.

Le collège se concentre d'abord sur la nécessité d'un état des lieux de la situation actuelle en Belgique par un relevé des interruptions médicales de grossesse effectuées lors de l'année 2018. Pour se faire, le Collège va sous-traiter ce relevé par les deux organismes communautaires chargés de la récolte des données périnatales : le SPE en Flandre et le CEPIP en Wallonie. Un contrat a déjà été passé avec le CPIP afin d'effectuer ce relevé sur une année type 2018.

Nous attendons les résultats pour l'année 2019 afin d'effectuer une première analyse.

Nous allons ensuite effectuer un relevé de l'ensemble des protocoles techniques d'interruptions médicales de grossesse mis en place dans les différentes institutions hospitalières pratiquant les interruptions médicales de grossesse afin de dégager un protocole de référence proposé par le Collège.

En conclusion, le collège nouvellement installé a poursuivi le projet principal B.OSS, mais avec la volonté de pérenniser ce projet indépendamment du Collège. Nous avons jeté les bases du projet principal « interruption médicale de grossesse » sur lequel le collège se concentrera durant l'année 2019.

Pour le Collège,

Professeur Frédéric DEBIEVE